



NOTE DRH PROMOTION OPA 2023

L'analyse de la note promotion

Cette note était attendue, le contexte du processus de transfert avec la loi 3 DS, la restructuration de services avec les transferts d'OPA vers l'OFB, ainsi que les élections professionnelles de décembre 2022, sans oublier les MADSLD sont des points de vigilances pour les représentants du personnel à l'examen des promotions des OPA.

Informers les agents, reste toujours la priorité du SNOPA-CGT.

Il est important de rappeler que sans une liste complète des effectifs OPA avec les renseignements permettant l'étude des promotions (masse salariale avec prime ancienneté et prime de rendement par agent), vous ne pourrez pas faire de propositions argumentées. Demandez-la !

Cadre général :

- Les CCOPA sont toujours compétentes pour se prononcer sur les promotions !
- Le périmètre de la CCOPA voit la fusion de la CCOPA de la Réunion et de celle de Mayotte
- L'enveloppe reste sanctuarisée.
- Le champ des MADSLD s'élargit avec des OPA employés à l'office français de la biodiversité

PROMOTIONS AU CHOIX :

- **Les promotions** au choix 2023, ont vocation à prendre effet à compter **du 1^{er} janvier 2023**
- **Nominations possibles en cours d'année** sous réserve de remplir les conditions requises d'ancienneté. Le coût de ces promotions sera décompté en année pleine de l'enveloppe de promotion.
- Sauf pour les OPA **en cessation anticipée d'activité amiante, en congé sans salaire pour raisons familiales ou pour convenance personnelles**, qui verront le décompte se faire au prorata du temps de présence. Déjà vrai pour les départs en retraite les années précédentes (*attention départ en retraite après le 1^{er} juillet de l'année en cours pour bénéficier des 6 mois dans la classification*),

IMPORTANT

La clause de sauvegarde, pour laquelle le SNOPA a fait inscrire dans le décret d'intégration et d'homologie aux cadres d'emplois de la FPT, la pris en compte de la situation des ex Spécialistes B et ex Chefs d'équipe C qui n'ont pas bénéficié de promotion depuis 2019, se traduit par une attention particulière envers ses OPA. Leur promotion devra être validée avant 2024. **Ces promotions doivent se faire hors enveloppe de promotion.**
Il en est de même pour les OPA (ex-SPB et ex CEC) actuellement MADLSD et qui n'ont pas eu de promotion depuis le 1^{er} janvier 2019

Montant des enveloppes de promotion :

- L'enveloppe de promotion disponible est établie sur la base de 1% de la masse salariale des OPA du service, présents **dans le périmètre de la CCOPA au 1^{er} janvier 2020** calculée de la façon suivante : $1 \% * (\text{salaire de base} + \text{prime d'ancienneté} + \text{prime de rendement})$

IMPORTANT

- **Le montant de l'enveloppe est sanctuarisé pour une durée de 5 ans à compter de 2020**



Faites un contrôle du montant de l'enveloppe 2023 pour le comparer à 2020 et prendre le meilleur. Il y a eu des erreurs en 2021 !

- La part d'enveloppe non utilisée ne donnera lieu à **aucun report sur un exercice ultérieur**.
- **Une enveloppe « OPA État » pour les OPA :**
 - ✓ Des services de l'État (DIR, DIRM, DREAL, DEAL, DGTM, DRIEAT, DM, DDTM, administration centrale)
 - ✓ Mis à disposition au sein du ministère des armées (MAD non remboursées) et au sein des SGCD
- **Une enveloppe « OPA MADSLD » des collectivités territoriales (loi de 2009)**

Ces 2 enveloppes (État et MADSLD collectivités) **sont non fongibles**.

IMPORTANT

Les collectivités territoriales devront se justifier (par écrit) en cas d'absence totale de promotion.

Gestion des enveloppes :

IMPORTANT

- **Les autorisations de dépassement d'enveloppe restent sous le contrôle de la DRH**
- **Le 30 juin 2023 est la date limite de remontée des demandes de dépassement d'enveloppe.**

Gestion des promotions au choix dans les établissements publics :

- **Mêmes règles : enveloppe calculée à hauteur de 1% de la masse salariale et sanctuarisée pour 5 ans.** En vertu du principe d'autonomie financière, la DRH n'a pas vocation à autoriser les promotions des établissements publics.
- **L'OFB a vu l'arrivée d'OPA dans son service, devra fixer une enveloppe pour les années 2023 et 2024 selon les mêmes critères de calcul de masse salariale.**

IMPORTANT

Les EP sont tenus d'examiner les mêmes situations des OPA anciens SPB et ancien CEC qui n'ont pas eu de promotion depuis 2019

Promotions des OPA bénéficiant d'une décharge d'activité syndicale :

- **Règle générale de promotions de niveau :**
 - ✓ Remplir les conditions statutaires pour accéder à la classification supérieure,
 - ✓ Détenir une ancienneté dans la classification égale ou supérieure à l'ancienneté moyenne détenue par les agents de même niveau ayant été promus à la classification supérieure l'année précédente (2022).
- **Règle générale de promotions de catégorie :**
 - ✓ Remplir les conditions statutaires pour accéder à la catégorie supérieure
 - ✓ Être proposée par l'organisation syndicale dont il relève
 - ✓ Recueillir l'avis favorable du DRH du ministère.

PROMOTIONS PAR ESSAI PROFESSIONNEL OU PAR CONCOURS INTERNE

Le guide relatif à l'avancement des OPA par essai professionnel ou par concours interne destiné à accompagner les services est disponible sur le site du ministère.

- Le concours interne est ouvert à l'ensemble des OPA de la CCOPA. Il est **subordonné à la vacance d'un poste relevant du niveau de classification proposé.**
- Le concours interne national niveau ingénieur haute-maîtrise niveau 1 est ouvert à l'ensemble des OPA du ministère
- L'essai professionnel est ouvert à l'ensemble des OPA du service qui souhaite le mettre en place

Procédure :

- C'est à chaque service de s'arranger pour organiser les essais professionnels et concours



Comme auparavant les promotions par concours ou essai professionnel ne viennent pas imputer l'enveloppe de promotion.

Organisation :

- Chaque service pourra s'appuyer sur le CVRH pour préparer les examens, et sur le guide
- Les services adresseront leur demande à la DRH avant le 30 juin 2023,
- La date du 1^{er} décembre est la limite de remontée des résultats

En résumé

Note DRH attendue pour permettre la tenue des CCOPA rapidement.

La remontée des promotions au choix, examen, concours avant le 30 juin 2023, D'ores et déjà, sollicitez la tenue des CCOPA.

Une attention particulière portée sur les OPA en fin de carrière notamment chez les OPA niveau ouvrier le moins bien rémunérés. **Une demande du SNOA-CGT de vider le niveau ouvrier et permettre la promotion des Ouvriers et plus particulièrement ceux en MADSLD des collectivités qui cumulent les retards en promotion. Mais comme toujours c'est insuffisant, nous demandons un arrêté qui mettra un terme à cette discrimination.**

La clause de sauvegarde obtenue par le SNOA et inscrite dans le décret d'intégration et d'homologie au cadres d'emplois de la FTP qui doit assurer aux OPA anciens Spécialistes B et Chefs d'équipe C qui n'auraient pas eu de promotion depuis 2019 d'être promu rapidement (hors enveloppe) afin qu'ils ne soient pas pénalisés, s'ils devaient intégrer une collectivité territoriale.

Réclamer les listes des effectifs avec tous les renseignements nécessaires à la préparation des CCOPA.

Les promotions par examens ou concours ne sont pas imputées sur l'enveloppe de promotion.

La justification par écrit de l'absence totale de promotion des OPA MADSLD en collectivités, le mépris caractérisé des Conseils départementaux envers ces OPA et surtout le blocage des déroulements de carrières et des promotions. C'est en persévérant que nous pourrons décrocher des promotions pour ces OPA oubliés.

La SNOA continuera à travailler pour améliorer les conditions de travail, la rémunération, la retraite des OPA et revendiquer des recrutements sous statut OPA. Vous pouvez compter sur nous.

